



Informations communales



Juin 2024



Fermeture estivale de l'administration

Le bureau communal sera fermé au public du **vendredi 12 juillet à midi jusqu'au dimanche 4 août 2024**. Aucune permanence ne sera assurée. Nous vous prions de bien vouloir vous organiser selon vos besoins pour que nous puissions vous fournir tous les documents nécessaires avec cette date. **Aucun permis de construire ne sera traité entre le 4 juillet et le 18 août 2024**. Nous vous remercions de votre compréhension.

Les permis en dépôt public jusqu'au 22 juillet 2024 peuvent être consultés sur rendez-vous uniquement sur le numéro de piquet au 079 820 46 59.

N° de piquets :

- ◆ Administration pour **décès et urgences uniquement** : 079 820 46 59
- ◆ Voirie : 079 351 69 67

Nids de guêpes, abeilles, etc.

Pour toutes questions concernant les nids de guêpes, d'abeilles et invasion d'autres nuisibles, nous vous invitons à prendre contact avec :

Sauvain Désinfection

Rue des Viviers 20

2800 Delémont

032 422 90 22 ou 079 433 54 97

Rénovations intérieures

Nous rappelons à tous les propriétaires de biens immobiliers situés sur la commune qu'en cas de rénovations intérieures, ils sont tenus d'annoncer les travaux effectués au secrétariat communal. Nous vous en remercions par avance.

Facturation communale

Les personnes désireuses de recevoir leurs factures de taxes communales par email peuvent s'annoncer à caisse@cornol.ch



Cabinet médical Cornol

Le cabinet médical MediCornol recherche un-e employé-e de ménage. Expérience dans le nettoyage souhaitée. Emploi accessoire (6-8h par semaine). En cas d'intérêt, merci de s'annoncer à la réception ou d'envoyer votre candidature à : medicornol@hin.ch



Cornol Bouge

Nous remercions vivement toutes les personnes qui ont organisés et/ou participé durant le mois de mai à l'édition de Cornol Bouge 2024. La commune a terminé à la **40^{ème} place** avec **129'315 minutes accumulées**. Un grand bravo !



A louer

La **Fondation La Valletaine** met en location :

- ◆ Plusieurs appartements de 2.5 pièces, situé à la Route des Rangiers 7a et 7b, pour le prix de Fr. 880.-, charges comprises. Entrées à convenir.

Les personnes intéressées sont priées de prendre contact avec le secrétariat communal au 032 462 25 88.

Fleurs du village

Nous vous informons que c'est Mme Eugénie Santos qui assure cette année le poste de responsable de l'arrosage et de l'entretien des fleurs du village. Nous la remercions vivement pour son engagement.



« Petit job »

Tranquil'idee est une Sàrl à but non lucratif, qui accueille des adultes en acquisition d'autonomie à la rue du Château 20 à Cornol. Afin de garantir leur accompagnement 24h sur 24h, cette institution recherche quelques personnes majeures pour assurer des veilles passives entre 20h00 et 7h00 du matin. Etudiant-e-s, retraité-e-s ou tout autre personne désireuse de donner de son temps quelques nuits par mois, contre rémunération, est la bienvenue.

Contactez Tommaso Rutigliano au 032 462 26 93 ou par mail : direction@tranquil-idee.ch

Projection

L'exposition sur les objets anciens de Cornol organisée en 2001 par la société d'embellissement et M. Yves Rondez avait été filmé par M. André Girard. Afin de se remémorer des bons moments qui concernent le village, une projection est prévue le dimanche **30 juin à la salle paroissiale de Cornol à 15h30**. Il y aura également un reflet TV sur le restaurant du Cheval Blanc et la saboterie. Entrée libre et verre de l'amitié offert après la projection. Venez nombreux !

Campagne porte-à-porte - Pro Infirmis

Une campagne porte-à-porte sera organisée par l'entreprise Lazoona AG sur Cornol du 22 juillet au 1^{er} novembre 2024 environ.

Il s'agit de donner la possibilité, aux résidents intéressés, de soutenir **Pro Infirmis** à l'avenir, en tant que membre donateur. Les membres nouvellement acquis seront alors régulièrement informés du travail de Pro Infirmis. La contribution de donation peut être payée par recouvrement direct (LSV/DD) ou par bulletin de versement. Il existe également la possibilité de faire un don unique via un terminal EC avec toutes les cartes Maestro et/ou de crédit courantes.

L'affiliation en tant que membre peut être annulée à tout moment. Les promesses de dons ainsi que l'approbation de prélèvement peuvent être révoquées à tout moment auprès de **Pro Infirmis** par téléphone ou par écrit, sans limite de temps et sans avoir à fournir de justification. En outre, il est possible de récupérer les dons déjà payés par prélèvement automatique dans un délai de 30 jours.

Pour information : **Aucun argent comptant n'est collecté**

Frelon asiatique

Le frelon asiatique est un insecte exotique menaçant la faune entomologique indigène et notamment les colonies d'abeilles domestiques. Après une première découverte en 2017, son expansion s'est accélérée en 2023 de manière significative dans tous les districts du canton, avec plus d'une centaine d'observations répertoriées via la plateforme nationale dédiée aux signalements. Compte tenu de cette progression, l'Office de l'environnement a adapté la stratégie de lutte, en collaboration avec la Fédération Jurassienne d'Apiculture (FJA), le CABI et la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI). Cette nouvelle approche renforce le rôle crucial des apiculteurs, tout en instituant la création d'un groupe de pilotage sous la direction de la FRI.

Nous sollicitons la participation active de la population, à travers le signalement des observations suspectes d'individus et de nids sur la plateforme nationale <http://www.frelonasiatique.ch>. Au vu du grand nombre d'observations attendues cette année, seuls les signalements effectués sur cette plateforme pourront être traités. Nous comptons sur la vigilance de toutes et tous, notamment des personnes régulièrement présentes dans le terrain (voyers, forestiers, chasseurs, naturalistes, apiculteurs, etc.).

Après confirmation par la plateforme de la présence de frelons asiatiques et non d'une espèce indigène, les particuliers peuvent, pour les nids proches des habitations, mandater un spécialiste habilité à procéder à l'élimination de nids (liste disponible sur le site Internet de l'Office de l'Environnement à l'adresse mentionnée ci-dessous). Les frais peuvent généralement être pris en charge par les assurances, comme pour les nids de guêpes. Pour les nids problématiques pour les ruchers, la FJA dispose parmi ses membres de spécialistes pour la vulgarisation, la recherche et l'élimination des nids. De plus amples informations sont disponibles dans la stratégie cantonale, pouvant être consultée à l'adresse suivante : <http://www.jura.ch/frelonasiatique>.

Le courrier et la notice sont également disponibles sur notre site Internet sous actualités (www.cornol.ch)

01 Reconnaître ce frelon

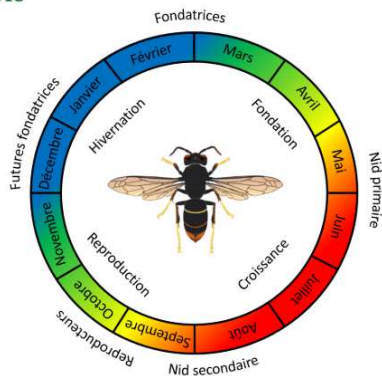
Abdomen noir avec bandes jaunes. Extrémités des pattes jaunes.



02 Déclarer sur le site officiel : www.frelonasiatique.ch



03 Cycle de vie



04 Reconnaître les nids primaires

- **Forme** : ronde, jusqu'à la taille d'un ballon de foot.
- **Emplacements** : cabane de jardins, garages, avant-toit, buissons, couverts, etc.

05 Reconnaître les nids secondaires

- **Forme** : forme de poire, peut atteindre 80cm de diamètre
- **Emplacements** : souvent cime des arbres à >20m de hauteur

06 Précautions !

- Ne pas s'approcher d'un nid actif - se tenir à au moins 15 mètres du nid
- Si attaque : rester calme et éviter les mouvements brusques et s'éloigner rapidement
- Si piqûre : se mettre au repos, retirer les bijoux, nettoyer la plaie et appeler le 144 si symptômes d'une réaction allergique (difficultés à respirer, gonflements, malaise, démangeaisons, ...)